

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Marc Olivier Buffat au nom du groupe radical - Départ de la collection
Planque : quelles conséquences pour le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts dans la halle
des locomotives CFF à Lausanne ?

Rappel

L'annonce du départ (temporaire ?) de la collection Planque ne manque pas de soulever un certain nombre d'interrogations, dans la mesure où cette collection prestigieuse constituait une des composantes importantes des projets actuels et passés de construction du Musée cantonal des Beaux-Arts.

En outre, les propos relayés dans la presse laissent entendre qu'en partie à tout le moins ce départ résulterait des difficultés de communication entre les propriétaires de la collection et les responsables du département concerné ; en particulier, il est fait état de "silences", d'absence de réponses concrètes, voire d'incertitudes, sans que l'on sache vraiment s'il s'agit d'une problématique liée à la programmation du futur musée ou à son financement.

Compte tenu de l'importance de cet élément nouveau, sans doute imprévisible et regrettable, l'on souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- 1. Quelles sont les démarches concrètes que le Conseil d'Etat a entreprises vis-à-vis des collections privées, et en particulier auprès de la Fondation Planque, en vue de s'assurer le maintien de ces collections à Lausanne, et en particulier dans le futur MCBA ?*
- 2. Quelles sont les démarches concrètes qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat, en vue de permettre le retour de cette collection à Lausanne, et en particulier dans le futur Musée cantonal des Beaux-Arts ? Ces négociations, si elles existent, ont-elles de raisonnables chances d'aboutir ?*
- 3. Le départ de la collection Planque remet-il en cause l'intention du Conseil d'Etat de créer un "pôle muséal" sur le site de la gare de Lausanne ?*
- 4. Le départ de la collection Planque, respectivement son absence dans le futur Musée cantonal des Beaux-Arts, sont-ils de nature à remettre en cause la participation privée au financement dudit musée ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ?*
- 5. Corollairement, le montant du coût de construction total, estimé à ce jour à 75 millions, peut-il être maintenu ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. PREAMBULE

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a manifesté une volonté constante de contribuer à la préservation et à la mise en valeur de la collection de Jean Planque. Dès 2000, la Fondation Jean et Suzanne Planque a été associée par son président au projet de futur Musée cantonal des Beaux-Arts (mcba). Malheureusement l'issue de la votation du 30 novembre 2008 l'a incitée à réserver son engagement pour un autre projet, au grand regret du Conseil d'Etat. Celui-ci a alors explicitement proposé son appui financier en réservant à l'usage de la Fondation un crédit important, décidé en 2009 et reconduit en 2010, destiné à la prise en charge des coûts liés à la conservation des œuvres, aux assurances et aux activités de son conservateur. Cette proposition est restée sans réponse. D'autre part, le Conseil d'Etat a tenu la Fondation régulièrement informée de l'évolution du projet *Pôle muséal, Halles CFF aux locomotives* et a souhaité l'intégrer dans le processus au même titre que d'autres collectionneurs qui suivent le projet et sont tenus très régulièrement informés. Le Conseil d'Etat entend faire de même tout au long des années à venir pour qu'à terme, le Canton puisse voir le retour de cette collection.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat tient également à préciser que l'essor d'un musée et le développement d'un projet tel que celui du mcba ne sauraient dépendre d'une seule collection, aussi prestigieuse soit-elle. Il est utile à cet égard de se référer aux rapports annuels du musée, qui font état notamment de l'enrichissement constant de ses collections depuis 1841, par des achats et par des dons ou des dépôts à long terme de grande valeur, et constituent aujourd'hui un ensemble de plus de 8500 œuvres*.

2. REPONSE AUX QUESTIONS

1. *Quelles sont les démarches concrètes que le Conseil d'Etat a entreprises vis-à-vis des collections privées, et en particulier auprès de la Fondation Planque, en vue de s'assurer le maintien de ces collections à Lausanne, et en particulier dans le futur MCBA ?*

Depuis de nombreuses années des contacts réguliers ont été établis par les cheffe et chefs de département successifs, la cheffe du SERAC ainsi que le directeur du mcba avec des membres de la Fondation Planque ainsi qu'avec Mmes Alice Pauli et Suzanne Dubois et d'autres collectionneurs. Sitôt après la votation négative du 30 novembre 2008, la cheffe du DFJC a réuni les donateurs et contributeurs financiers potentiels, afin de leur exprimer la volonté du Conseil d'Etat de repartir immédiatement sur un nouveau projet. De plus, le président du Conseil d'Etat s'est également fortement impliqué dans ces démarches.

Afin d'aider la Fondation Planque à assurer la gestion et la conservation de sa collection (stockage, assurance, travail sur la collection dans le cadre notamment des expositions à l'étranger) dans l'attente de la construction d'un nouveau musée, le Conseil d'Etat a offert de contribuer financièrement à la prise en charge complète des coûts de dépôt et d'assurances de sa collection ainsi qu'au soutien financier des activités du conservateur. La Fondation n'a pas souhaité entrer en matière sur cette proposition ; les montants réservés par l'Etat ont, malgré tout, été préservés sur le budget du Service des affaires culturelles et reportés sur l'exercice 2010.

Le président de la Fondation a par ailleurs été informé par la délégation du Conseil d'Etat de l'avancement des travaux (choix du site des halles CFF, concours d'architecture). Comme les autres collectionneurs et mécènes, la Fondation a été invitée à faire partie du Groupe cantonal d'évaluations des sites, puis à participer aux travaux du groupe de concertation. Ces invitations ont toutes été déclinées.

Pour manifester une nouvelle fois l'attachement du Canton vis-à-vis de la Fondation, le 7 juillet 2010, une délégation du Conseil d'Etat a visité l'exposition Planque à Saint-Louis près de Bâle.

Quant aux contacts avec Mmes Alice Pauli et Suzanne Dubois, ils sont excellents toutes deux sont membres du groupe de concertation et suivent les différentes étapes du projet de manière très favorable.

2. *Quelles sont les démarches concrètes qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat, en vue de permettre le retour de cette collection à Lausanne, et en particulier dans le futur Musée cantonal des Beaux-Arts ? Ces négociations, si elles existent, ont-elles de raisonnables chances d'aboutir ?*

Le CE entend poursuivre les négociations pour qu'à l'issue du dépôt au Musée Granet, les œuvres de la collection Jean Planque retournent dans le Canton pour être déposées au mcba. Dans ce but un dialogue privilégié est maintenu avec les membres de la Fondation en continuant de les informer sur l'évolution du projet (résultat du concours d'architecture, EMPD crédit d'ouvrage etc.) et en les invitant à diverses manifestations.

3. *Le départ de la collection Planque remet-il en cause l'intention du Conseil d'Etat de créer un "pôle muséal" sur le site de la gare de Lausanne ?*

Le projet *Pôle muséal, mcba, halles CFF aux locomotives* à Lausanne n'est aucunement remis en cause. Le Conseil d'Etat est convaincu du potentiel et des nombreux atouts du site, ainsi que de son périmètre exceptionnel (plus de 22'000 m²) au cœur de la capitale vaudoise.

Ce choix est renforcé, aujourd'hui, par l'impulsion donnée par le Conseil fédéral aux travaux d'agrandissement de la gare et du nœud ferroviaire de Lausanne promettant des aménagements pour un milliard de francs.

Il convient également de souligner que le choix du site et le programme du mcba répondent à l'objectif prioritaire d'un nouveau musée des beaux-arts tout en permettant de penser à un développement plus large de pôle muséal et culturel. Ces deux aspects sont à la base du crédit d'étude adopté à une très large majorité par le Grand Conseil en juin 2010 et font l'objet respectivement du concours d'architecture de projet et du concours d'idée.

De surcroît la collaboration très positive entre les trois partenaires CFF, Ville de Lausanne et Etat de Vaud, l'avancement des études conforme à sa planification, l'intérêt manifesté pour le concours d'architecture et pour le projet en général, les besoins des collections existantes du mcba, alliés à des perspectives de présentation, de conservation, d'acquisition, de dons et dépôts d'œuvres sont autant de facteurs permettant de confirmer et d'encourager l'orientation prise.

4. *Le départ de la collection Planque, respectivement son absence dans le futur Musée cantonal des Beaux-Arts, sont-ils de nature à remettre en cause la participation privée au financement dudit musée ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ?*

Il n'y a pas eu jusqu'ici d'engagement pour un financement privé en faveur de la construction du nouveau mcba qui fût lié au dépôt d'une collection spécifique, y compris celle de la Fondation Planque. Même si le départ de cette dernière est regrettable et que son annonce a suscité une émotion compréhensible, cela ne remet pas en cause la volonté du Conseil d'Etat de développer un concept de partenariat public – privé, en faveur des missions du mcba et de sa réalisation sur le nouveau site, tel que mentionné dans l'EMPD relatif au crédit d'étude. Un tel partenariat constitue une vision stratégique à long terme, reposant sur l'attractivité du projet *Pôle muséal*, la volonté de réalisation de celui-ci et, partant, de l'établissement de liens forts et de confiance entre les partenaires, mécènes, sponsors et Etat.

5. *Corollairement, le montant du coût de construction total, estimé à ce jour à 75 millions, peut-il être maintenu ?*

Le programme du *Pôle muséal, mcba*, incluant les besoins de la Fondation Toms Pauli (legs de tapisseries anciennes par les époux Toms et don de la collection de textiles contemporains de l'Association Pierre Pauli), fait l'objet du crédit d'étude adopté par le Grand Conseil. Ledit programme préserve l'avenir pour l'accueil de nouvelles œuvres (acquisitions, dons dépôts). Le même programme fait maintenant l'objet du concours de projet d'architecture lancé en novembre 2010 auprès de 18 bureaux de renom. La cible financière fixée à CHF 75 millions n'a pas

été modifiée elle a été confirmée dans le programme du concours d'architecture comme un élément à respecter. Ce budget a été calculé sur la base de la surface utile nécessaire au projet mcba. Ce montant couvre des prestations tel que le bâtiment lui-même, les équipements d'exploitation, les aménagements extérieurs en relation directe avec le mcba. Le CE rappelle qu'une attention extrême sera portée aux moyens proposés afin de réaliser cet ambitieux défi.

*** réponse int. 428 "Faut-il maintenir tel quel le projet de musée des Beaux-Arts ?"**

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mars 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean